



Délibération n°2024-09 relative au repas des Aînés 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux -octobre, à dix-sept heures et quarante minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BOHARS, légalement convoqué, s'est réuni, salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Pascale ALBERT, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 18 octobre 2024

Etaient présents : Pascale ALBERT, Chantal VAUTRIN, Yveline TREBAOL, Jacques RIOU, Maurice LUCAS, Philippe ABALAIN. Geneviève LAURENT

Etaient absent(s) excusé(s) : Armel GOURVIL (absent), Catherine PREMEL-CABIC Myriam BOUGARAN

Assistaient également au conseil d'administration : Déborah FLATTOT, Directrice générale des services, Laetitia JAMIN, agent en charge du CCAS,

Le secrétariat a été assuré par Chantal VAUTRIN.

Chaque année, au mois d'octobre, le Centre Communal de l'Action Sociale de la commune de Bohars organise son traditionnel « repas des aînés ». Ce repas est offert gracieusement par le C.C.A.S aux personnes âgées de 70 ans et plus domiciliées sur la commune (après inscription à la mairie). Le tarif s'élève à 29,90 € par personne. Une centaine de personnes participeront à ce repas. La prestation sera payée par le C.C.A.S au traiteur, après service fait, sur une présentation de la facture.

Les conjoints et invités n'ayant pas atteint cet âge peuvent également prendre part à ce repas, moyennant une participation financière versée directement au traiteur chargé de la confection des repas, le jour du service ; en aucune manière, le C.C.A.S. n'intervient dans cette transaction financière.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration du C.C.A.S., à l'unanimité :

- Valide le principe de l'organisation d'un repas annuel suivi gracieusement aux personnes de 70 ans et plus domiciliées sur la commune.
- Les conjoints de moins de 70 ans devront payer directement le traiteur retenu par le C.C.A.S. En aucune manière, le C.C.A.S n'interviendra en tant qu'intermédiaire financier entre ces personnes et le traiteur. Son rôle se limitera à prendre leur inscription.

La secrétaire de séance
Chantal VAUTRIN

Fait à Bohars, le 23 octobre 2024

Pascale ALBERT
Vice-Présidente du CCAS